



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2019-091

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2019

# Sommaire

## **74\_Préf\_Präfecture de Haute-Savoie**

74-2019-06-07-001 - Arrêté n°PREF/DCI/BCAR/2019-0189 du 7 juin 2019 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la constitution (2 pages)

Page 3

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-06-07-001

Arrêté n°PREF/DCI/BCAR/2019-0189 du 7 juin 2019  
fixant la commune la plus peuplée de chaque canton  
conformément à la loi organique du 6 décembre 2013  
portant application de l'article 11 de la constitution



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de  
l'immigration

Bureau de la citoyenneté et des activités  
réglementées

Ref : BCAR/ACL

Le Préfet de la Haute-Savoie  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

### **Arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2019-0189 du 7 juin 2019 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution**

Vu la Constitution et notamment son article 11 ;

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la  
Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 modifié relatif au traitement automatisé de données à  
caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de  
l'article 11 de la Constitution » ;

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture ;

### **A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : Pour le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer  
le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, présentée en  
application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des  
électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent  
les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Article 2 : L'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0002 du 21 avril 2015 modifié fixant la commune la  
plus peuplée de chaque canton dans le département de Haute-Savoie, conformément à la loi organique  
du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie et messieurs les maires  
des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté  
qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet,

  
Pierre LAMBERT

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours  
gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le  
tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification, soit par courrier postal, soit par la voie de  
l'application « Télérecours citoyens » sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page

suivante : : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex

téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel: [prefecture@haute-savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-savoie.gouv.fr)  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

ANNEXE

à l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2019-0189

**Liste fixant la commune la plus peuplée de chaque canton**

Nom du canton	Nom de la commune la plus peuplée du canton
Annecy-1	ANNECY
Annecy-2	ANNECY
Annecy-le-Vieux	ANNECY
Annemasse	ANNEMASSE
Bonneville	BONNEVILLE
Cluses	CLUSES
Evian-les-Bains	EVIAN-LES-BAINS
Faverges	FAVERGES
Gaillard	GAILLARD
Le Mont-Blanc	PASSY
La Roche-sur-Foron	LA ROCHE-SUR-FORON
Rumilly	RUMILLY
Saint-Julien-en-Genevois	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
Sallanches	SALLANCHES
Sciez	SCIEZ
Seynod	ANNECY
Thonon-les-Bains	THONON-LES-BAINS